



digital.union@sonapresse.com

@ULTURE WEB...

Un million de francs et plus en cas de diffamation

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

LA Fashion police du Festival les étoiles du Gabon, "l'événement le plus prestigieux de l'année", est lancée depuis lundi. C'est le moment tant attendu par les internautes, après la soirée organisée le 31 décembre dernier. La Fashion police consiste pour les internautes à noter, commenter le côté vestimentaire des célébrités qui ont pris part à "La Nuit des Etoiles"

Seulement voilà, les commentaires des internautes sur les réseaux sociaux sont pour la majorité excessifs et peuvent enfreindre les Codes de la morale, de la bonne éducation et du respect de l'autre. Pourtant, un précédent aurait pu atténuer la tendance à l'injure et à la calomnie. En effet, la toile s'était emballée quand l'actrice et chanteuse gospel Wilgrace Nguety qui avait été vilipendée par la jeune Serena Marjorie. Le cas de Serena Marjorie n'aura finalement pas servi de leçon à ces internautes qui médissent sur les festivaliers du 31 décembre.

QUE DIT LA LOI À PROPOS ? Legigabon, un cabinet de conseil juridique suivi par plus de 23 000 abonnés, a répondu à cette question. D'après l'article 283 du Code pénal, "toute allégation ou

Photo: DR/L'Union



Les diffamations sur internet sont une infraction reconnue par le législateur.

imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne à laquelle elle est imputée est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne non expressément nommée, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des moyens de diffusion incriminés".

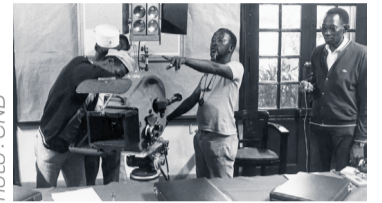
Le même code dispose en son article 284 que "quiconque, hors

les cas prévus aux dispositions du livre II du présent Code, se rend coupable de diffamation envers un particulier, soit par discours, cris ou menaces proférées dans des lieux ou réunions publics, soit par des imprimés vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publics, soit par des placards ou affiches exposés aux regards du public, est puni d'un emprisonnement d'un an au plus et d'une amende de 1 000 000 de francs au plus, ou de l'une de ces deux peines seulement".

Legigabon précise que "hors les cas prévus aux dispositions du livre II du présent Code, l'auteur de l'injure commise envers les particuliers, dans les conditions énoncées à l'article 284 ci-dessus est, lorsqu'elle n'a pas été précédée de provocation, puni d'un emprisonnement de six mois au plus et d'une amende de 1 000 000 de francs au plus ou de l'une de ces deux peines seulement..."

Il importe que l'administrateur et internautes rappellent que le web n'est pas une zone de non droit !

Photo: CNB



La cinémathèque française consacre du 5 au 15 janvier 2023 à Paris, une rétrospective du réalisateur sénégalais Ousmane Sembène. C'est un total de sept films pour appréhender l'univers du grand cinéaste sénégalais. À cette occasion, le journaliste Samba Doucouré, spécialiste notamment du cinéma africain, reviendra sur les œuvres majeures du cinéaste, au travers de ses propres coups de cœur.

NIGERIA : LE CARNAVAL DE FANTI OUVRE L'ANNÉE 2023

Photo: CNB



Les Nigériens ont entamé l'année 2023 avec un carnaval haut en couleur. Appelé carnaval Fanti ou Caretta, cet événement est une tradition annuelle à Lagos qui se tient généralement le premier jour de l'année. "Chaque 1er janvier, on vient faire la fête, s'amuser, se mêler aux gens, ce carnaval est le nôtre", a déclaré Olarewaju Adenike, résidente de Lagos. Le carnaval de Fanti est le plus important d'Afrique de l'Ouest. Ses origines remontent à la période coloniale, lorsque les anciens esclaves brésiliens sont revenus s'installer à Lagos au XIXe siècle.

LA PEINTRE ALGÉRIENNE BAYA, AU-DELÀ DU "MYSTÈRE"

Photo: CNB



C'est un phénomène culturel. Elle est devenue célèbre à 16 ans seulement et elle est ensuite devenue une figure majeure des arts, en Algérie. La peintre Baya fait l'objet d'une rétrospective à l'Institut du monde arabe, à Paris : " Baya, femmes en leur jardin ", jusqu'au 26 mars 2023. L'exposition repose sur des prêts exceptionnels : certaines œuvres sont visibles pour la première fois et éclairent le parcours de cette artiste hors norme, née en 1931 et disparue en 1998.

COULISSES DES ARTISTES

MISS ECO GABON 2023 : L'IMBROGLIO AUTOUR DE LA "VRAIE MISS"

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DIGNE d'un braquage à l'américaine, le flou qui entoure l'élection de la Miss Eco international Gabon 2023 qui s'est déroulée en décembre dernier à Libreville. Cette élection suscite de nombreuses réactions des internautes depuis quelques jours. Pour cause, un nouveau comité d'organisation s'est créé après la fin de l'élection qui a eu lieu le 16 décembre, le second comité ayant réussi à imposer une "Miss" qui devra représenter le Gabon en mars prochain en Égypte.

Tout commence donc en mai dernier, lorsque l'équipe conduite par son Project manager, Annaïck Virginie Makaga Koumba, obtient la licence lui permettant d'organiser le concours au Gabon, des mains de l'ambassadeur du Gabon au Cameroun, Patrick Biffot.

Après cette étape, l'appel à candidatures sera exposé, le concours aura finalement lieu le 16 décembre dernier à l'auditorium de Gabon Télévisions, en présence de la conseillère de l'ambassade égyptienne. Et Tina Bakoudissa Malekou est élue. Seulement voilà, depuis quelques jours, une nouvelle Miss semble avoir

été élue, Verra Charline. Celle qui lors de la première élection n'était qu'assistante du comité d'organisation, et devra donc représenter notre pays à cette grande messe de la beauté écologique.

"Le flou qui existe aujourd'hui est lié au fait que nous avons fait entrer un loup dans la bergerie ! Le pseudo-producteur, qui nous entraîne des problèmes aujourd'hui, ne sait rien de la genèse de ce projet, qui naît à partir d'une relation d'amitié. L'entrée d'une nouvelle Miss est liée au fait que ce fameux producteur a fait croire à tout le monde que c'est son projet ! Or il n'en sa-



Photo: DR

vait rien jusqu'au 24 novembre, date à laquelle il a rencontré les membres de notre comité pour la première fois", explique Annaïck Virginie Makaga Koumba.

Affaire à suivre...